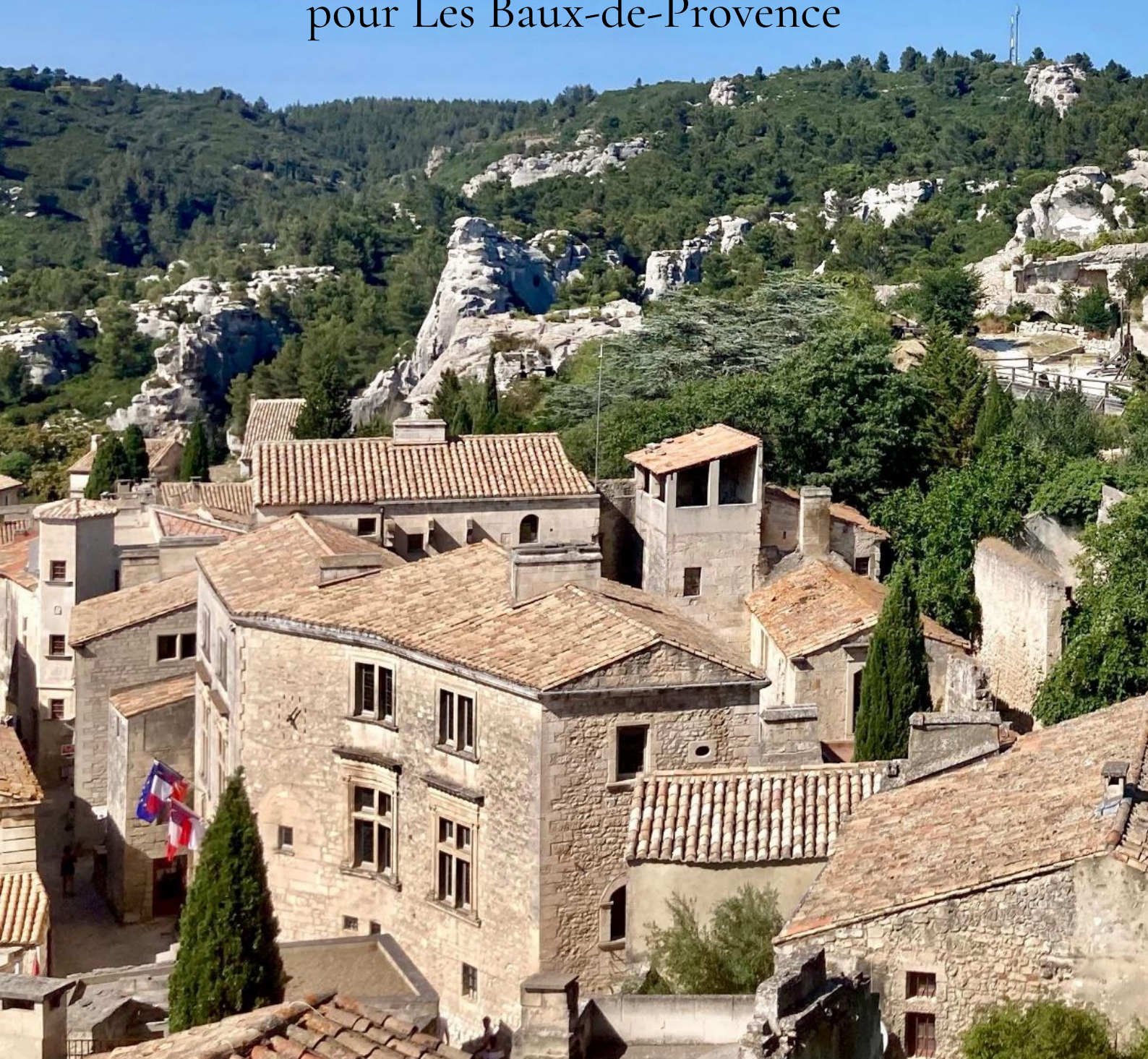




OFFICE DE TOURISME
LES BAUX-DE-PROVENCE

Guide des labels 2026

Qualifier votre offre pour plus de qualité,
d'attractivité et de performance
pour Les Baux-de-Provence







Sommaire

Table des matières

Sommaire	3
Introduction.....	4
I) Démarches territoriales	5
II) Démarches professionnelles	9
1) Toute entreprise et organisation touristique	9
2) Sites de visite	14
3) Hébergements touristiques et bien-être	16
4) Hébergements touristiques, chambres d'hôtes et meublés de tourisme.....	20
5) Etablissements de restauration	30
6) Commerces et artisanat	37



Sélections des classements, certifications, marques et labels pour les acteurs du tourisme des Baux-de-Provence

Les labels représentent un gage de qualité et un indicateur de confiance de plus en plus demandés par les clients. Ils nous permettent d'être plus compétitifs et de valoriser l'image des Baux-de-Provence dans son ensemble.

La labellisation permet de mettre en avant une image forte et distinctive, afin de faire la différence aux yeux de vos clients, de valoriser votre établissement et de qualifier votre offre.

L'adhésion à un label ou à une marque permet d'intégrer un réseau dont les services varient en fonction de votre choix. La formation, l'accès à des forums, l'aide juridique, etc., sont autant de prestations proposées par les classements. Chaque label/marque a sa propre grille d'évaluation, sa charte d'engagement et son propre moyen de contrôle. Certains proposent également des outils de promotion et de réservation dont l'usage est réservé aux adhérents.

Avant d'entamer une démarche de labellisation, sachez que les tarifs sont définis par chaque label/marque et généralement composés d'une adhésion à la structure administrative du label ou de la marque (association, fédération, etc.), d'une cotisation annuelle et d'un tarif de visite de contrôle et de suivi. La durée de validité est également variable.

Il est souvent difficile de faire un choix entre les particularités de chaque label, l'intérêt d'un classement ou les avantages d'une marque. Afin d'y voir plus clair, l'Office de tourisme vous propose une sélection des marques et labels pour qualifier votre offre et renforcer votre image.

Ce document distingue 2 démarches de classement : territoriale et professionnelle. Vous y trouverez les classements actuels de la commune des Baux-de-Provence, ainsi que les classements qui seraient intéressants d'obtenir à l'avenir. Une sélection de différents labels/marques/certifications auxquels vous pouvez adhérer en tant que professionnel indépendant y est ensuite répertoriée. Cette liste met l'accent sur les labels ayant un lien avec l'environnement et le développement durable et responsable. Elle n'est pas exhaustive et pourra être actualisée au fur et à mesure de vos besoins.

I) Démarches territoriales

Les Plus Beaux Villages de France



Date de création	1982
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	« Villages anciens » de 2 000 habitants max (la commune peut en compter plus) + minimum 2 sites ou éléments bâtis faisant l'objet de protections officielles à l'intérieur de l'agglomération bâtie candidate
Durée de validité	6 à 9 ans
Site Internet	http://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/

L'association des Plus Beaux Villages de France a pour vocation de préserver et valoriser le patrimoine des villages ruraux, d'accroître leur notoriété et de favoriser leur développement économique. La commune des Baux de Provence est membre de l'association depuis 1998.

Principales valeurs :

- Préservation et valorisation du patrimoine
- Développement économique local et durable s'appuyant notamment sur une mise en tourisme maîtrisée
- Valorisation des ressources locales
- Prise en compte des aspirations des habitants



Adhésion au « club professionnel » :



Prestataire partenaire

2020

Membres Amis : votre offre Privilège ici ♥

Peuvent devenir membres prestataires des Plus Beaux Villages de France toute personne physique ou morale exerçant une activité liée aux valeurs et orientations stratégiques de l'association et ouverte au public : hébergeur, restaurateur, producteur, artisan d'art, association d'animation du patrimoine, site de visite, prestataire d'activité, etc.

Le montant de l'adhésion : 50€/an.

En retour de son adhésion annuelle, chaque membre prestataire bénéficie :

- Une visibilité dans votre établissement (ex. logo)
- Une visibilité sur le guide officiel de l'association
- Une visibilité sur le site Internet de l'association
- Une présence sur la place de marché touristique
- Une réduction de 20% sur les produits sous marque de l'association
- Toute l'information de l'association

Organisme référent :

Association Les Plus Beaux Villages de France

Rue de la Barrière

19500 Collonge-la-Rouge

Tél. 05 55 84 08 50

Cécile Varillon : cecile.varillon@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Référente pour la commune des Baux-de-Provence :

Claire Novi – Conseillère municipale déléguée à la communication, aux animations et festivités, membre de la Commission de Notoriété des Plus Beaux Villages de France : clairenovi@lesbauxdeprovence.com

Déjà partenaires : Mas de l'Oulivié, La reine Jeanne, Le petit rocher

Sites historiques Grimaldi de Monaco



Date de création	2015
Type	Réseau
Zone géographique de développement	France + Italie + Monaco
Cibles	Anciens fiefs de Grimaldi
Adhésion	Réglée par la commune
Site Internet	https://www.sitesgrimaldimonaco.fr/

Plus d'une centaine de communes en France et en Italie ont une histoire partagée avec la Famille Grimaldi. L'association s'est donné pour objectif de faire connaître les liens anciens qui unissent la France, l'Italie et la Principauté de Monaco. Elle a vocation à rassembler, valoriser et promouvoir ces sites tant au niveau culturel que touristique.

Organisme référent :

Sites historiques Grimaldi de Monaco

Palais de Carnolès
3, avenue de la Madone
06500 Menton

Référente pour la commune des Baux-de-Provence :

Claire Novi – Conseillère municipale déléguée à la communication, aux animations et festivités, membre de la Commission de Notoriété des Plus Beaux Villages de France :
clairenovi@lesbauxdeprovence.com

Vignobles & Découvertes



Date de création	2005
Type	Label/Marque
Zone géographique de développement	France
Cibles	Territoires viticoles et leurs prestataires
Durée de validité / Coût	3 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes

Label national mis en place par Atout France qui distingue « une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires ». Les prestations labellisées Vignobles & Découverte sur une destination (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement, etc.) permettent au visiteur de faciliter l'organisation de son séjour.

Principales valeurs :

- Œnotourisme - mise en avant des savoir-faire autour du vin
- Mise en réseau des prestataires sur le territoire

Organisme référent :

Atout France

200/216, rue Raymond Losserand
CS 60043
75680 Paris Cedex 14

vignoblesetdecouvertes@atout-france.fr

Cécile TERRIEN

[01 88 32 76 80](tel:0188327680)

II) Démarches professionnelles

1) Toute entreprise et organisation touristique

Valeurs Parc Naturel Régional



PARC NATUREL RÉGIONAL
DES ALPILLES

Date de création	2016
Type	Marque collective
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tout acteur économique dont le siège social est installé sur le territoire d'un PNR
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	www.parcs-naturels-regionaux.fr/consommer-parc

La marque Valeurs Parc Naturel Régional est une reconnaissance attribuée aux entreprises situées sur un PNR, engagées et volontaires, pour leur travail au sein de leur territoire en faveur des patrimoines remarquables et du développement local. C'est un moyen pour les entreprises de se différencier et de se valoriser en adhérant à la philosophie des PNR, autour des 3 valeurs fondamentales : lien au territoire, dimension humaine, respect de l'environnement.

Principales valeurs :

- Attachement au territoire – les producteurs et artisans contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le PNR à travers leurs produits et prestations, valorisant le patrimoine culturel local
- Culture d'une forte dimension humaine – le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication, les professionnels font partager leur passion et s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire
- Respect de l'environnement et contribution au renforcement de la richesse du patrimoine – les acteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. Ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de leur parc

Organisme référent :

Parc Naturel Régional des Alpilles

Maison du PNR des Alpilles, 2, boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence

Basile Dubois : b.dubois@parc-alpilles.fr – Tél. 04 90 90 44 02 – 06 47 11 17 18

Au niveau régional : Laure Reynaud : laure.reynaud@pnrpaca.org – Tél. 04 90 04 42 28

Aux Baux-de-Provence : Mas de l'Oulivié, Mas d'Aigret, Mas Derrière Château, Boucabelle

Destination d'Excellence™



Date de création	Mai 2024 pour remplacer la marque Qualité Tourisme
Type	Certification marque nationale
Zone géographique de développement	France
Cibles	Hébergeurs, restaurateurs, lieux de visite, organisateurs d'activités sportives et de loisirs, offices de tourisme, agences de locations saisonnières, etc.
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	https://www.atout-france.fr/fr/destination-dexcellence

Marque nationale qui constitue un gage de confiance pour les professionnels et leurs clients, tout en mettant un accent particulier sur l'écoresponsabilité et l'information des publics en situation de handicap.

L'objectif principal du label est d'accroître les standards de qualité dans l'accueil et les services touristiques, tout en intégrant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cela se traduit par des critères plus exigeants, notamment en matière de développement durable, aux mobilités durables, à la sobriété numérique et énergétique, à la consommation d'eau, ou à la gestion des déchets.

Les critères et les processus de labellisation sont gérés par Atout France, avec une évaluation menée par des organismes agréés.

Les prestataires marqués ou labellisés sont mis en avant sur le site de l'office de tourisme et le site de la région.

Principales valeurs :

- La qualité de l'accueil et des services
- L'écoresponsabilité dans les pratiques quotidiennes
- L'accueil du public en situation de handicap
- Le professionnalisme : personnel compétent et à l'écoute
- La valorisation des ressources locales, le confort et la propreté des lieux, etc.

Organisme référent :

CCI du Pays d'Arles

Avenue 1ère Div Français libre
13633 Arles
Tél. 04 90 99 08 08

Conseillers Entreprises Commerce :
Séverine Margot : smargot@arles.cci.fr

Pour les hôtels : CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur

8, rue Neuve Saint-Martin
CS 81880, BP 80822
13221 Marseille 01
contact@var.cci.fr

Tourisme & Handicap



Date de création	2001
Type	Marque d'État français
Zone géographique de développement	France et DOM-TOM
Cibles	Sites et équipements touristiques (hébergements, restauration, visites, loisirs, lieux d'information touristique)
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr www.tourisme-handicaps.org/

Marque destinée à la clientèle à besoins spécifiques, mettant en avant l'accessibilité des lieux et des hébergements touristiques. La marque Tourisme et Handicap, destinée à la clientèle handicapée, a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs. Le label tient compte des quatre types de handicaps (moteur, mental, auditif et visuel) et développe une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

Principales valeurs :

- Accessibilité des équipements touristiques en autonomie
- Information fiable, descriptive et objective de celle-ci, en direction de la clientèle handicapée

Organisme référent :

Association Tourisme et Handicaps

15, avenue Carnot
75017 Paris

ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr – Tél. 01 44 11 10 41

ADT Provence Tourisme (Agence de développement touristique)

Pôle Ingénierie – Accessibilité
13, rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

Aux Baux-de-Provence : 4 types de handicap : Office de tourisme

Accueil Vélo



Date de création	2008
Type	Marque
Zone géographique de développement	France
Cibles	Hébergements touristiques, loueurs et réparateurs de cycles, offices de tourisme, sites touristiques, lieux de restauration, ports fluviaux – se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclables balisé
Durée de validité / Coût	3 ans / 300€/3 ans
Site Internet	http://www.francevelotourisme.com/

Accueil Vélo est une marque nationale qui regroupe les professionnels qui s'engagent à proposer une offre et des services utiles aux vélotouristes, cyclotouristes. Elle permet aux clients d'identifier les hébergements et les lieux adaptés à la pratique du vélo et de bénéficier d'un accueil, de services et d'équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.

Principales valeurs :

- Mobilité douce, itinérance, tourisme durable
- Services et les équipements utiles et adaptés aux besoins des touristes à vélo,
- Accueil et qualité des prestations proposées

Organisme référent :

ADT Provence Tourisme (Agence de développement touristique)
Eco Tourisme et Filières
13, rue Roux de Brignoles
13 006 Marseille

Muriel Bertrand : mbertrand@myprovence.fr - 04 91 13 84 34
Thomas Kreiser : tkreiser@myprovence.fr – 04 91 13 84 11

Parc Naturel Régional des Alpilles
Maison du PNR des Alpilles
2, boulevard Marceau
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Basile Dubois : b.dubois@parc-alpilles.fr – 04 90 90 44 02 – 06 47 11 17 18

Aux Baux-de-Provence : Office de tourisme – Mas de l'Oulivié

Green Globe



Date de création	1993
Type	Certification internationale
Zone géographique de développement	Monde
Cibles	Tout type d'organisation touristique
Durée de validité / Coût	1 an / contacter l'organisme référent
Site Internet	https://greenglobe.com

« Green Globe = 3S : Safety – Security – Sustainability »

Premier programme mondial de certification et d'amélioration des performances en développement durable pour les entreprises du tourisme et des voyages

L'objectif de cette démarche est de permettre aux entreprises du tourisme d'intégrer les principes du développement durable dans leurs projets et leur fonctionnement. C'est à la fois une reconnaissance des efforts réalisés et de la performance atteinte, mais également une démarche d'amélioration continue qui incite à progresser et permet de créer une dynamique positive dans sa structure.

Niveau de progression : 3 niveaux d'engagement selon l'ancienneté (Certifié, Gold - 5 ans de certification, Platinum - 10 ans de certification), un score de performance selon les résultats des audits, une démarche de progrès qui favorise l'amélioration permanente des organisations

Principales valeurs :

- Approche globale et opérationnelle du développement durable adaptée sur-mesure aux établissements touristiques et loisirs
- Economie des ressources, préservation de la nature, amélioration des conditions de travail, réduction des impacts environnementaux, sensibilisation des employés et information des clients, achats écoresponsables, valorisation de la culture et du patrimoine, lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, soutien au développement local

Organisme référent :

Green Globe Certification : wecare@greenglobe.com

En France :

François Tourisme Consultants – greenglobe@francoistourismeconsultants.com

2) Sites de visite

NF Environnement



Date de création	1991
Type	Norme certification
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tous les lieux touristiques accueillant des visiteurs et offrant un service de médiation (monuments, musées, jardins, parc d'attraction, grottes, etc.)
Durée de validité / Coût	3 ans / 1200€ (PME 600€ et TPE + microentreprises 300€)
Site Internet	http://www.marque-nf.fr/ http://www.certification.afnor.org/environnement/nf-environnement-sites-de-visite

« La certification NF environnement « Sites de visite » garantit la réduction des impacts environnementaux des sites de visite au travers le contrôle de nombreux critères. »

Principales valeurs :

- Activité écoresponsable
- Développement durable

Organisme référent :

AFNOR Certification - certification@afnor.org

Divertissement durable : l'émotion responsable



Date de création	2018
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tous les sites de loisirs et culturels (parc à thème, d'attractions, animaliers, sites culturels et naturels, etc.)
Durée de validité / Coût	2 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://divertissement-durable.fr

Le label vise à initier une prise de conscience dans le secteur des loisirs et de la culture, des problématiques environnementales et sociales et d'engager un mouvement des professionnels du divertissement pour répondre à ces enjeux. Il s'adresse à tous les sites de loisirs et culturel afin d'impliquer tous les acteurs à engager une démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Principales valeurs :

- Démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises
- Développement et tourisme durable des activités de loisirs et culturelles

Niveau de progression :

La certification est évolutive en 3 niveaux : Site sensibilisé, site engagé et site expérimenté

Organisme référent :

Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractivité et Culturels (SNELAC)

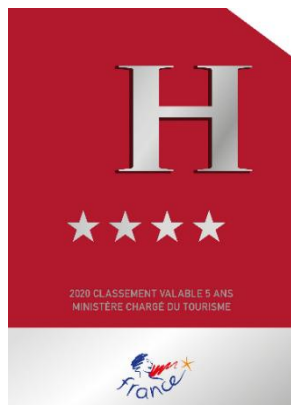
2, rue de Constantinople
75008 Paris

<https://snelac.com/>

Tél. 01 40 50 05 65 – contact@snelac.com

3) Hébergements touristiques et bien-être

Hôtels



Date de création	2009
Type	Classement universel
Zone géographique de développement	France
Cibles	Hôtels
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	https://www.classement.atout-france.fr/

Repère important et universel, les étoiles sont reconnues par tous.

Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Ce contrôle est déclaré pour les demandes portant sur les catégories 1*, 2* et 3*. Il est complété par une visite mystère pour les catégories 4* et 5*. Le contrôle est effectué sur la base des critères de classement en vigueur. Tous les hôtels sont ainsi évalués selon les trois grands axes suivants :

- Équipements
- Services proposés dans les établissements
- Bonnes pratiques en matière de respect de l'environnement et de l'accueil des clientèles en situation de handicap

Niveau de confort : De 1 à 5 étoiles

Organisme référent :

Atout France

200/216, rue Raymond Losserand
CS 60043
75680 Paris Cedex 14

Tél. 01 77 71 08 13 - classement@atout-france.fr

Aux Baux-de-Provence :

5* Maisons Baumanière + Domaine de Manville, 4* Benvengudo + Mas de l'Oulivié, 3* Mas d'Aigret + Fabian des Baux

Hôtels au naturel



Date de création	1998
Type	Marque
Zone géographique de développement	France
Cibles	Hôtel 2** minimum
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent (de 600€ à 1500€)
Site Internet	https://www.hotels-au-naturel.com/

« Les Hôtels au naturel sont des hôtels à taille humaine implantés sur des territoires naturels d'exception, aux pratiques écoresponsables et ambassadeurs de leur territoire ».

L'association rassemble une communauté de professionnels précurseurs en matière de tourisme durable qui échangent sur leurs bonnes pratiques via une plateforme personnalisée. Elle accompagne les professionnels dans les actions de gestion environnementale, la mise en valeur des producteurs et artisans locaux, la préférence aux circuits courts.

Principales valeurs :

- Territoire : contribuer au développement du territoire et le faire découvrir à travers les prestations
- Humain : savoir accueillir et faire partager sa passion
- Le respect de l'environnement : préserver les milieux naturels, la faune, la flore

Organisme référent :

Association des Hôtels au Naturel

Le Mas de la Grenouillère - 571, chemin Haut des Launes
13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer

contact@hotels-au-naturel.com

Animateur du réseau :

François Therin : animation@hotels-au-naturel.com – 07 87 52 47 92

Aux Baux-de-Provence : Mas de l'Oulivié

Spas de France



Date de création	2005
Type	Label/réseau
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tous types de spas
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	https://www.spasdefrance.fr/

Premier groupement de centres de bien-être et de beauté français

Le réseau des "Spas de France" est le 1er groupement de centres de bien-être français, réunis autour d'un même engagement de qualité, d'éthique et de services à la clientèle. L'ensemble des établissements proposés sont visités, audités et sélectionnés pour la qualité de leurs prestations et de leurs installations (qualité du service proposé, raffinement de la décoration, confort et intimité, privatisation des espaces, équipements, polysensorialité proposée, qualité et diversité des soins, formation du personnel, services annexes, etc.).

Niveau de confort :

Chaque centre est classé par un nombre de fleurs de lotus (de 3 à 5). Ce nombre est en corrélation avec la qualité et le niveau d'équipement du centre en général. Les tarifs des prestations sont également liés à cette classification.

Principales valeurs :

- Accueil et la prise en charge individuelle de chaque client
- Décor et le confort du centre
- Équipements et installations
- Personnel et les soins

Organisme référent :

Formulaire de contact sur le site Internet : <https://www.spasdefrance.fr/>
Tél. 01 30 29 59 80

Spa-A



Date de création	2010
Type	Label/réseau international
Zone géographique de développement	Monde
Cibles	Tous les professionnels du Spa
Durée de validité / Coût	3 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	https://spa-a.org/

« Un label pour s'inscrire dans la qualité durable »

Le label s'inscrit comme un outil de progrès et d'avenir pour les professionnels du Spa et du bien-être. Cette récompense est attribuée aux établissements répondant à 60 critères de qualité, élaborés par des professionnels du bien-être et du Spa. Il regroupe à ce jour 200 experts et décideurs bénévoles de l'univers du bien-être. Tous ces professionnels interviennent en France et à l'international. C'est également un laboratoire d'idées, un observatoire et un « noyau de réflexion » sur la profession.

Principales valeurs/objectifs :

- Favoriser l'essor d'une image valorisant du Spa
- Développement de qualité, à la fois éthique et authentique
- Développement de qualité environnementale
- Participer à l'élaboration d'un référentiel « qualité » au niveau international
- Créer un lieu de convivialité et d'échange entre des adhérents

Organisme référent :

Formulaire de contact sur le site Internet : <https://spa-a.org/nous-contacter1/>

Aux Baux-de-Provence : Spa de Baumanière

4) Hébergements touristiques, chambres d'hôtes et meublés de tourisme

Chambre d'hôtes référence®



Date de création	2014
Type	Qualification spécifique
Zone géographique de développement	France
Cibles	Chambres d'hôtes
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	https://www.classement.atout-france.fr/

Il n'existe pas en France pour les chambres d'hôtes de classement mis en place par l'État, à la différence des autres types d'hébergements touristiques. L'objectif de Chambre d'hôtes référence® est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation tout en contribuant à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique de la destination. Chambre d'hôtes référence® n'a donc pas vocation à remplacer les labels, mais d'être une solution pour les exploitants soucieux de qualifier leur offre mais ne souhaitant pas adhérer à un label. À la différence des classements et labels, Chambre d'hôtes référence® n'établit pas une échelle de valeur suivant la prestation fournie, mais une garantie de qualité à minima, une assurance pour le client d'être bien accueilli.

Important : Chambre d'hôtes référence® n'est pas un label et n'aura, de ce fait, pas les mêmes objectifs de communication et de commercialisation que des labels. Chambre d'hôtes référence® ne disposera donc pas de site internet dédié, de plan marketing, d'une communication grand public, de veille sectorielle et juridique, etc. Cette qualification volontaire constate le respect de critères de confort prédéfinis par Offices de tourisme de France au moment de la visite et est octroyée pour cinq ans. La qualification ne repose pas sur un examen du respect des normes applicables à l'activité qu'elle ne peut donc pas garantir.

Organisme référent :

Atout France

200/216, rue Raymond Losserand
CS 60043
75680 Paris Cedex 14

Tél. 01 77 71 08 13 - classement@atout-france.fr

Meublé de tourisme



Date de création	2012 (avant classement préfectoral)
Type	Classement
Zone géographique de développement	France
Cibles	Meublés de Tourisme
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	Classement des hébergements touristiques Atout France

Le classement des meublés de tourisme est volontaire, à l'instar du classement des autres hébergements touristiques, et a pour objectif d'indiquer au client un niveau de confort et de prestations. Il constitue également un outil de commercialisation pour le loueur. Enfin, il permet de bénéficier de certains avantages fiscaux (abattement forfaitaire de 71% sur les revenus de location).

La grille de classement contient 112 critères répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable.

Organisme référent :

Atout France

200/216, rue Raymond Losserand
CS 60043
75 680 Paris Cedex 14

Tél. 01 77 71 08 13 - classement@atout-france.fr

ADT Provence Tourisme (Agence de développement touristique)

Eco Tourisme et Filières
13, Rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

Chargée de locations saisonnières : Mireille Tatay : mtatay@myprovence.fr – Tél. 04 91 13 84 48



CléVacances



Date de création	1995
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Location saisonnières et chambres d'hôtes
Durée de validité / Coût	4 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.clevacances.com/fr

Réseau généraliste de locations de vacances et de chambres d'hôtes en France

Clévacances a pour vocation de garantir, de promouvoir et de commercialiser des hébergements locatifs (locations saisonnières et chambres d'hôtes) de qualité, partout en France.

Niveaux de confort :

Le label permet d'attester le niveau de confort de chaque hébergement. Il s'échelonne de 1 à 5 clés pour les locations et les chambres d'hôtes, du « confort simple » (1 clé) aux « équipements et environnement exceptionnels » (5 clés).

Principales valeurs :

- Accueil
- Qualité des hébergements
- Confort (l'aménagement intérieur)
- Environnement de la location
- Assistance

Organisme référent :

Clévacances Sud Est

Lucie Andriot
4, cours du Palais
07000 Privas

Formulaire sur : <https://www.clevacances.com/fr/label-clevacances>

Gîtes de France



Date de création	1955
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Chambres d'hôtes et gîtes
Durée de validité / Coût	4 ans (5 ans Ecogîte et Ecogestes, 3 ans gîte Panda, etc.) / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.gites-de-france.com/

Réseau qualifiant des hébergements touristiques chez et par l'habitant, en évaluant leur confort matériel et leur qualité de service.

Gîtes de France a pour vocation de garantir, promouvoir et commercialiser des hébergements locatifs de qualité en milieu rural principalement, en évaluant leur confort matériel, leurs services et la qualité de l'accueil.

Niveaux de confort :

Le classement s'échelonne de 1 à 5 épis pour les meublés et les chambres d'hôtes, de 1 à 4 épis pour les campings et les gîtes de groupes. Les hébergements « City break » sont classés confort/premium/luxury, en fonction des prestations proposées. Les hébergements peuvent être classés par thématiques (charme, œnologie, sport, écogîte, gîte panda, etc.), par destination (City break, mer, montagne, campagne, etc.), par type ou capacité d'accueil (gîte d'enfants, gîte rural, gîte de groupe, etc.).

Principales valeurs :

- Accueil familial
- Goût de la tradition, authenticité
- Générosité, partage, terroir
- Conservation du patrimoine
- Environnement, écoconstruction, bioclimatisme, tourisme durable, etc.

Organisme référent :

Gîtes de France des Bouches du Rhône

Domaine de Garachon
13410 Lambesc

Patricia Carrier : Tél. 04 88 29 58 33 - direction@gitesdefrance13.com

Autres qualifications du réseaux Gîtes de France :

Écogîte – Gîtes de France



Date de création	2007
Type	Qualification environnementale Ecogîte Gites de France
Zone géographique de développement	France
Cibles	Projet de création ou structures existante du réseau des Gîtes de France
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.gites-de-france.com/

Gîte Panda – Gîtes de France



Date de création	1993
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tous les hébergements labellisés Gîtes de France et situés sur un espace protégé
Durée de validité / Coût	3 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.gites-de-france.com/

Écogestes – Gîtes de France



Date de création	2012
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Chambres d'hôtes et gîtes
Durée de validité / Coût	5 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.gites-de-france.com/

Rando Accueil



Date de création	2001
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tous types d'hébergement
Durée de validité / Coût	3 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.rando-accueil.com

Des services et des prestations adaptés aux demandes de la clientèle « randonnée-activité de nature ».

Description :

Rando Accueil valorise des hébergements positionnés sur l'offre randonnée, sport et loisirs de pleine nature et découverte des territoires (à pied, à vélo, en VTT, à cheval, etc.) pour un public en séjour ou en itinérance. Les établissements offrent des conseils personnalisés, une large palette d'activités, des prestations adaptées.

Principales valeurs :

- Mobilité douce, itinérance, activités de pleine nature
- Garantie de services adaptés à la randonnée
- Convivialité
- Liberté et l'authenticité
- Respect de l'environnement

Organisme référent :

Rando Accueil

Tél. 02 96 73 11 58 - info@rando-accueil.com

Délégué national Rando Accueil :

Alain Le Borgne – aleborgne@rando-accueil.com

Accueil Paysan



Date de création	1987
Type	Label
Zone géographique de développement	International
Cibles	Hébergements, produits paysans, tables, accueil d'enfants, etc.
Durée de validité / Coût	3 ans / contacter l'organisme référent
Site Internet	http://www.accueil-paysan.com/

Réseau international soutenant l'agriculture paysanne et le tourisme rural.

Accueil Paysan est un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire. À travers les hébergements, les tables et produits paysans, les visites et animations, il désire de faire découvrir son métier, son mode de vie, son environnement et de partager son savoir-faire ainsi que ses connaissances. Le réseau souhaite maintenir la vie en milieu rural et permettre aux adhérents de rester sur leurs terres en développant une offre touristique durable.

Valeurs principales :

- Qualité de l'accueil - faire découvrir dans le partage et l'échange le milieu rural, les activités de la ferme, ses métiers, ses savoir-faire, etc.
- Permettre aux paysans de vivre décemment sur leurs terres et contribuer ainsi au développement local – proposer des produits agricoles de qualité
- Découverte de l'environnement rural - participer à la construction d'un monde rural, écologique et durable

Organisme référent :

Fédération nationale Accueil Paysan

9, avenue Paul Verlaine
38100 Grenoble

Tél. 04 76 43 44 83 - info@accueil-paysan.com

Au niveau régional : Elisabeth Peroni - [04 90 68 10 96](tel:0490681096)

La Clef Verte



Date de création	1994
Type	Label
Zone géographique de développement	International
Cibles	Hébergements touristiques et restauration
Durée de validité / Coût	1 an / contacter l'organisme référent
Site Internet	www.laclefverte.org

Premier label environnemental international pour les hébergements touristiques et les restaurants engagés dans une démarche environnementale performante, continue et dynamique.

Le label Clef Verte distingue les hébergements touristiques et les restaurants qui choisissent de réduire leur impact environnemental et affirmer leur responsabilité sociale.

Principales valeurs :

- Politique environnementale : gestion environnementale générale, formation des employés, responsabilité sociale
- Sensibilisation à l'environnement : information aux hôtes, activités nature, affichage d'éco-gestes
- Gestion de l'eau : gestion de la ressource et assainissement, capacités des robinetteries, arrosage
- Gestion des déchets : tri des déchets, réduction des volumes
- Gestion de l'énergie : Gestion des ressources, chaleur et rafraîchissement, équipement domestique, éclairage
- Achats responsables : Alimentaire, entretien, papeterie, mobilier, autres achats
- Cadre de vie : Environnement intérieur, environnement extérieur

Organisme référent :

Teragir

115, rue Poissonnière
75009 Paris

infos@laclefverte.org – Tél. 01 45 49 05 80

Au niveau régional : Nelly Esposito – Tél. 04 91 13 84 24

Aux Baux-de-Provence : Baumanière

Écolabel Européen



Date de création	1992
Type	Label écologique
Zone géographique de développement	Europe
Cibles	Tout type d'hébergements touristiques
Durée de validité / Coût	2 ans / contacter l'organisme référent
Sites Internet	https://www.ecolabels.fr/ https://www.ademe.fr https://ec.europa.eu/info/publications/eu-ecolabel-0_fr

Label écologique européen, la seule certification écologique officielle reconnue et utilisables dans tous les pays membres de l'Union européenne.

L'Écolabel européen contribue à répondre aux attentes croissantes des clients en termes d'écologie et permet aux titulaires certifiés de s'inscrire dans une démarche environnementale.

Les hébergements touristiques certifiés proposent un service respectueux de l'environnement et de la santé. Tout au long de la chaîne des prestations proposées (des matières premières à leur utilisation en passant par leur fabrication). Le label repose sur le principe d'une approche globale qui prend en considération le cycle de vie du produit et l'impact du service sur l'environnement.

Principales valeurs :

- Respect du milieu naturel
- Prise en considération des impacts environnementaux

Organisme référent :

ADEME
Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
2, boulevard de Gabès
CS 50139
13267 Marseille Cedex 08

Tél. 04 91 32 84 44 - ademe.paca@ademe.fr

Écocert



Date de création	1991
Type	Certification écologique
Zone géographique de développement	Monde
Cibles	Filières : agro-alimentaire, cosmétique, textile, bois et forêt, produits de la maison
Durée de validité / Coût	1 ans / contacter l'organisme référent
Sites Internet	https://www.ecocert.com

« Les certifications délivrées par Ecocert garantissent et valorisent les meilleures pratiques sociales et environnementales. »

Écocert est une entreprise française créée en 1991 agissant comme organisme de certification et utilisant son nom comme marque de certification, notamment pour l'agriculture biologique. Elle est agréée et accréditée selon la norme internationale ISO Guide 65 (EN 45011). L'entreprise accompagne de nombreux acteurs dans le déploiement et la valorisation de pratiques durables à travers la certification, le conseil et la formation. Engagé dès sa création pour l'agriculture biologique, Ecocert a aujourd'hui étendu son action à de nombreuses filières.

Principales valeurs :

- Productions respectueuses des écosystèmes vivants
- Meilleure gestion des ressources naturelles (eau, air, fertilité des sols) et de l'énergie
- Filières socialement responsables
- Meilleure qualité et sécurité des produits

Organisme référent :

Formulaire sur : <https://www.ecocert.com/fr/contact>

Aux Baux-de-Provence : Golf du Domaine de Manville

5) Établissements de restauration

Le Guide Michelin



Date de création	2020
Type	Valorisation du Guide Michelin
Zone géographique de développement	Monde
Cibles	Restaurants – chefs étoilés
Durée de validité / Coût	Contacteur l'organisme référent
Site Internet	https://guide.michelin.com/fr

Valorisation des restaurants ayant une démarche durable – pour une gastronomie durable. En 2020, le Guide marque une étape supplémentaire dans son engagement et crée la première "sélection" Gastronomie Durable. Il s'agit de devenir un véritable accélérateur du changement, et une vitrine de bonnes pratiques environnementales partout dans le monde.

Valeurs principales :

- Améliorer les pratiques de restaurants étoilés (depuis les modes de production, aux approvisionnements, jusqu'à la gestion des déchets)
- Engagement de chefs investis en faveur d'une gastronomie, et donc d'une société, plus durables

Organisme référent :

Le Guide Michelin – formulaire de contact : <https://guide.michelin.com/fr>

Aux Baux-de-Provence : L'Oustau de Baumanière

Rappel :

Restaurants étoilés Guide Michelin 2026 aux Baux-de-Provence :

- L'Oustau de Baumanière ***
- L'Aupiho *

Assiette Guide Michelin 2022 :

- Benvengudo
- La Cabro d'Or



Maître Restaurateur



Date de création	2007
Type	Titre d'État délivré par la Préfecture
Zone géographique de développement	France
Cibles	Professionnels de la restauration (de l'auberge à l'étoilé Michelin)
Durée de validité / Coût	4 ans / 230€/an
Site Internet	http://www.maitresrestaurateurs.fr/

Le titre de Maître Restaurateur est l'unique titre d'État garantissant la cuisine maison.

Le restaurateur peut avoir au maximum 3 établissements à son nom pour le titre de Maître Restaurateur. La démarche se fait individuellement pour chaque établissement (3 audits, 3 titres, 3 cotisations). L'association française des Maîtres Restaurateurs a pour vocation de recenser les Maîtres Restaurateurs et de promouvoir le titre auprès de professionnels et du grand public. L'équipe est devenue interlocutrice privilégiée avec le gouvernement dans le secteur de la restauration.

Principales valeurs :

- Consommation des produits bruts, frais, locaux et de saison
- Cuisine maison sur place

Organisme référent :

Association Française des Maîtres Restaurateurs

40, rue du Colisée
75008 Paris

Tél. 01 53 63 00 77 - afmr@maitresrestaurateurs.com

Aux Baux de Provence : Mas d'Aigret

Green Food



Date de création	2018
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Professionnels de la restauration
Durée de validité / Coût	1 an / entre 350 € HT et 750 € HT
Site Internet	https://greenfood-label.com/

Greenfood distingue les restaurants engagés sur des critères mesurables et vérifiables : produits locaux et bio, audit indépendant, réduction des déchets, transparence des ingrédients, formation des équipes. L'avenir de la gastronomie commence ici — depuis 2018, avant que la démarche RSE ne devienne un argument marketing.
Principales valeurs :

- Consommation des produits bruts, frais, locaux et de saison
- Cuisine maison sur place

L'audit est réalisé une fois par an, principalement sur pièces : l'équipe Green Food analyse les factures fournisseurs (pour vérifier la part de produits locaux et/ou bio) et l'ensemble des justificatifs (photos, contrats) pour les autres critères.

Organisme référent :

Greenfood Label

c/o NEWP

Boutiers-Saint-Trojan

16100 Charente

France

contact@greenfood-label.com

Formulaire de candidature sur site : <https://greenfood-label.com/devenir-labellise/>

Aux Baux de Provence : La Cabro d'Or

Bistrot de Pays



Date de création	1993
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Etablissements tels que les bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boissons situés dans une commune de moins de 2 000 habitants.
Durée de validité / Coût	5 ans / 300€/an
Site Internet	http://www.bistrotdepays.com/

En France, les bistrots ruraux constituent des lieux uniques de rencontre, de lien social, de découverte et d'animation locale.

Bistrot de Pays est un label attribué aux établissements (bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boissons) mobilisés dans un projet de territoire. Ils contribuent à la préservation et à l'animation du tissu économique et social rural.

Principales valeurs :

- Conservation et animation du tissu économique et social en milieu rural
- Consommation locale – produits locaux et de terroir

Organisme référent :

Fédération Nationales des Bistrots de Pays

Le Grand Carré – BP 41
04301 Forcalquier Cedex

Tél. 04 92 77 68 86 - contact@bistrotdepays.com

Écotable



Date de création	2019
Type	Solution pour accompagner le secteur de la restauration dans la transition écologique
Zone géographique de développement	France
Cibles	Restaurants
Durée de validité / Coût	1 an / 500€ HT/an
Site Internet	https://ecotable.fr/

Écotable répond au besoin de mieux manger, de manière plus respectueuse de notre santé et de l'environnement.

Écotable propose plusieurs solutions pour aider les restaurants à diminuer leur impact environnemental. Son offre se décline en plusieurs niveaux : un outil d'audit environnemental (analyse en profondeur des factures et les pratiques des restaurants pour les aider à piloter leur impact), un réseau de prestataires (aide aux restaurants à changer leur manière de consommer), une offre d'accompagnement et de formation sur mesure), une mise en réseau pour partager de bonnes pratiques, etc. Un dispositif pour valoriser les restaurants les plus vertueux et permettre au grand public de les identifier. Il valorise les restaurateurs écoresponsables à partir d'un cahier de charges précis.

Niveaux de progression : 3 niveaux d'engagement – 1, 2 ou 3 « écotables »

Principales valeurs :

- Démarche écoresponsable et alimentation durable
- Analyse et expertise sur l'ensemble des sources d'impact environnemental

Organisme référent :

Écotable - contact@ecotable.fr

Au niveau régional : Nelly Esposito – Tél. 04 91 13 84 24

Bon pour le climat



Date de création	2014
Type	Adhésion à une association
Zone géographique de développement	France
Cibles	Restauration, hôtellerie proposant de la restauration, traiteurs
Durée de validité / Coût	Permanente, à condition de continuer à respecter la charte et régler la cotisation annuelle / 100€/an
Site Internet	http://www.bonpourleclimat.org/

Participer à la transition alimentaire pour le climat.

Les restaurants adhérents engagent des actions concrètes pour changer les pratiques alimentaires afin de préserver la planète et le climat. Ils favorisent une cuisine « responsable » à base de produits de saison, d'origine locale, privilégiant le végétal pour des plats appétissants et gourmands avec des émissions de gaz à effet de serre réduites.

Principales valeurs :

- Développement durable
- Cuisine responsable
- Consommation locale et de saison qui privilégie le végétal et bas carbone

Organisme référent :

Association Bon pour le Climat

23, rue Henri Barbusse

94110 Arcueil

contact@bonpourleclimat.org

6) Commerces et artisans

Préférence Commerce



Date de création	2012
Type	Label national
Zone géographique de développement	France
Cibles	Commerces
Durée de validité / Coût	2 ans / de 100 à 400€ selon les CCI
Site Internet	https://www.cci.fr/web/developpement-de-l-entreprise/commerce

Le label Préférence commerce est une certification nationale délivré par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) aux commerçants. Le seul label d'État qui valorise la qualité d'accueil et de service de commerces de proximité engagés dans une véritable démarche qualité. Les conseillers des 26 CCI engagées accompagnent les commerces dans l'amélioration continue de l'accueil et du service apportés à leurs clients. Plus de 96 activités sont représentées. Parmi les 80 critères : l'aspect extérieur et intérieur du magasin, le contact et la relation client et les actions de communication.

Bonnes raisons de s'engager dans cette démarche qualité :

- Dégager les points forts et axes d'amélioration de son établissement
- S'adapter en permanence à la demande de ses clients
- Renforcer la confiance et la fidélité de ses clients
- Faire évoluer et dynamiser son commerce
- Valoriser son professionnalisme
- Se différencier de la concurrence
- Bénéficier de conseils individualisés
- Motiver son personnel
- Accéder au label national « Préférence Commerce » reconnu par l'État
- Obtenir une reconnaissance et une promotion nationale

Organisme référent :

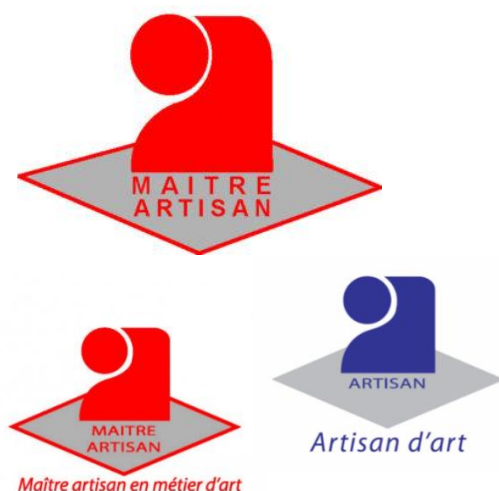
CCI France

8-10, rue Pierre Brossolette

92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 44 45 37 00 – Formulaire sur www.cci.fr (Pas d'engagement de la CCI du Pays d'Arles)

Maître Artisan



Date de création	1996
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Artisans, chefs d'entreprise justifiant d'un diplôme de niveau V minimum (CAP, BEP), ou de dix années d'immatriculation au Répertoire des Métiers.
Durée de validité / Coût	Gratuit
Site Internet	https://www.cmar-paca.fr/

Le label Maître Artisan récompense les artisans chefs d'entreprise en activité depuis au moins dix ans et qui sont reconnus pour leur savoir-faire, leur expérience, leur capacité de gestion mais aussi leur implication dans la transmission, notamment par la formation d'apprentis. Les titres sont des atouts commerciaux pour le chef d'entreprise artisanale, vis à vis de ses clients et des consommateurs. La qualité d'artisan d'art est attribuée aux personnes qui exercent une activité répertoriée dans la classification des métiers d'art.

Tout artisan immatriculé au répertoire des métiers a la possibilité d'obtenir le titre de maître artisan. C'est soit le Président de la Chambre de Métiers ou une commission régionale qui peuvent délivrer ce titre.

Organisme référent :

Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agence entreprises :

CMAR PACA de Marseille
117, avenue du Prado
13008 Marseille

Tél. 04 91 32 24 24 - contact13@cmar-paca.fr

Agence Arles :

Tél. 04 90 96 16 83 - e.poussin@cmar-paca.fr

Entreprises du Patrimoine Vivant



Date de création	2005
Type	Label d'État
Zone géographique de développement	France
Cibles	Entreprises d'excellence française
Durée de validité / Coût	5 ans / gratuit
Site Internet	https://www.institut-metiersdart.org/epv

Unique distinction d'État associée à la reconnaissance des savoir-faire d'exception, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) souhaite valoriser les entreprises d'excellence française afin d'en favoriser la croissance.

Ce label récompense, après une instruction rigoureuse, des petites et moyennes entreprises emblématiques de l'excellence française industrielle ou artisanale. Ses critères portent notamment sur la maîtrise de savoir-faire avancés, renommés ou traditionnels, en général associés à un terroir. Ils permettent de souligner nettement la haute valeur ajoutée d'une fabrication « **Made in France** ».

Le label vise aussi à créer un environnement favorable pour le développement des représentants de l'excellence française. Il intègre par exemple plusieurs actions complémentaires comme un accompagnement à l'export et une communication à l'international.

La procédure d'attribution du label EPV est menée par des experts. L'Institut Supérieur des Métiers (ISM), en lien avec les services de l'État et les chambres de métiers et de l'artisanat, est en charge de l'instruction des demandes de labellisation et de la promotion des EPV en France et à l'étranger.

Organisme référent :

Institut National Métiers d'Art (INMA)

Secrétariat du label EPV
23, avenue Daumesnil
75012 Paris

Tél. 01 55 78 86 09 - epv.institut-metiersdart.org - degorce@inma-france.org

Commerçant Zéro Déchet



Date de création	2012
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Tout type de commerces
Durée de validité / Coût	Gratuit
Site Internet	https://www.zerowastefrance.org/

Le label Commerçants Zéro Déchet est lancé par l'association de lutte contre le gaspillage « **Zero Waste France** ». Il vise à informer la clientèle que votre magasin est dans une démarche zéro déchet, comme le fait d'accepter les contenants et les sacs à vrac de vos clients, de limiter les emballages et d'utiliser un système de consigne. En plus de s'inscrire dans une démarche écologique et positive, ce label permet aux commerçants engagés de fidéliser leurs clients, d'attirer une nouvelle clientèle et de se différencier de leurs concurrents moins respectueux de l'environnement.

Pour l'obtenir, vous pouvez prendre contact avec l'un des nombreux groupes locaux de Zero Waste partout en France et leur demander un autocollant à poser sur le comptoir ou en vitrine pour indiquer à vos clients que leurs contenants sont les bienvenus. L'association vous donnera également des conseils et un accompagnement dans la mise en place de votre engagement dans la lutte contre les déchets.

Organisme référent :

Association Zero Waste France

1, passage Emma Calvé
75012 Paris

Formulaire sur : <https://www.zerowastefrance.org/contact/>

Groupe local Zero Waste France existe à Arles : <https://zerodechetpaysdarles.fr/>

- Mission principale : promouvoir la réduction des déchets et du gaspillage à l'échelle du Pays d'Arles.
- Adhésion 1€

Commerce Engagé



Date de création	2012
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Restaurateurs, producteurs, commerçants
Durée de validité / Coût	Gratuit pour les commerçants
Site Internet	http://www.commerce-engage.com/

« Agir localement et consommer autrement - moins de déchets, une économie locale renforcée, des ressources naturelles préservées, un avenir durable et solidaire. »

Le Label Commerce Engagé a été créé par l'association Ecoscience Provence. Il permet d'identifier les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale, qui comprend la réduction de la production de déchets et des emballages, l'approvisionnement en circuit court en favorisant les initiatives locales ou encore les actions concrètes d'économie d'énergie, et la responsabilité écologique et sociale.

Ecoscience Provence travaille en collaboration avec les collectivités, avec un cahier de charge spécifique pour chacune d'entre-elles. Plusieurs territoires ont déjà mis en place ce label notamment dans le sud de la France (Pays d'Aix, Var, Aude), en Guyane et aussi à Monaco.

Organisme référent :

Association Ecoscience Provence

724, avenue des Berges
83170 Brignoles

Tél. 04 94 69 44 93

Formulaire sur : <http://www.commerce-engage.com/contact/>

Agri-éthique France



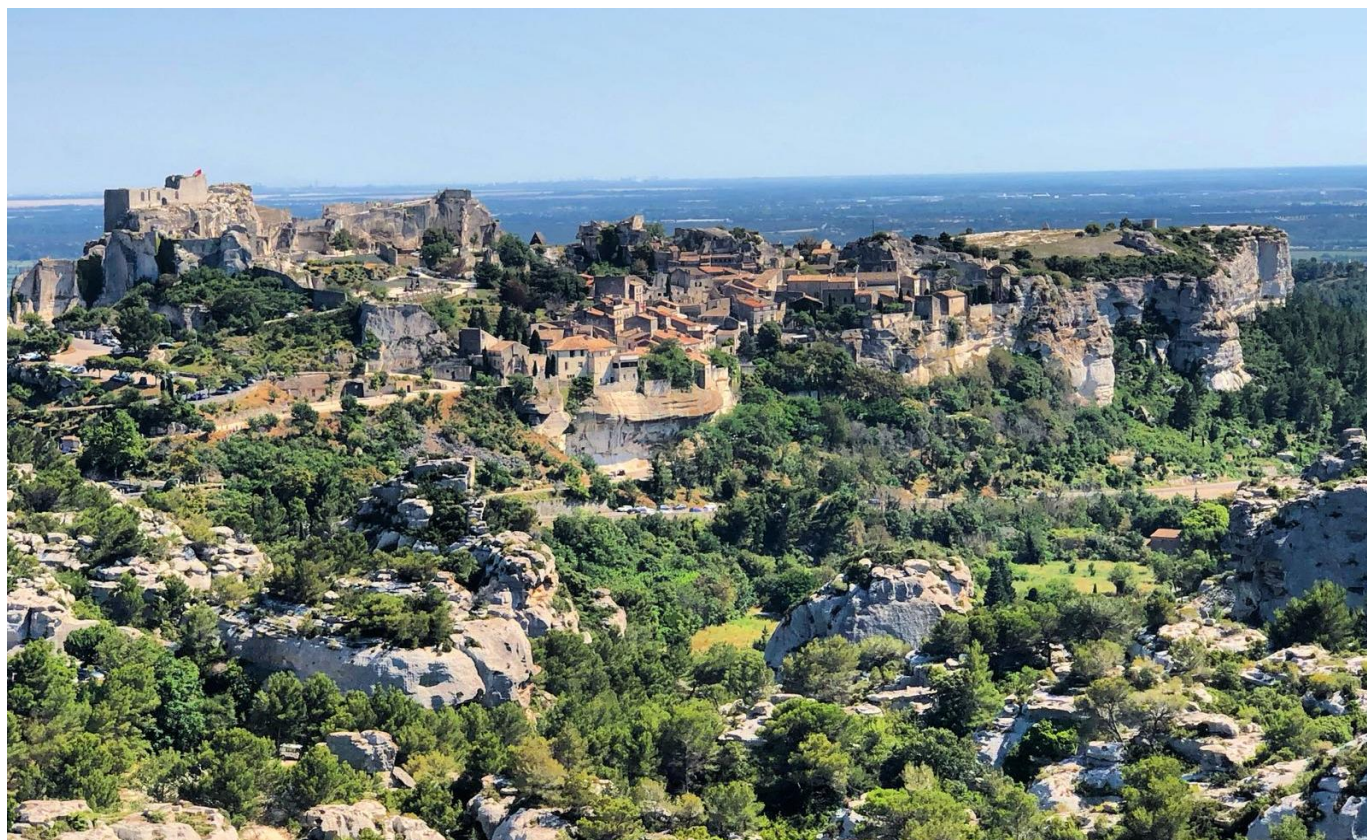
Date de création	2013
Type	Label
Zone géographique de développement	France
Cibles	Acteurs de filières céréales, légumineuses, lait, œuf, viande, etc.
Durée de validité / Coût	3 ans / Engagement de s'approvisionner auprès des producteurs labellisés agri-éthique
Site Internet	https://www.agriethique.fr/

« Tous pour un commerce équitable et français »

Agri-Éthique est un nouveau modèle de commerce plus solidaire des agriculteurs français. Il est le premier label de commerce équitable en France qui permet un modèle économique plus juste. Par exemple la filière « céréales » (boulangeries) : Chaque acteur de la filière, l'agriculteur qui cultive le blé, le stockeur, le meunier et le boulanger, s'engage sur un volume, un prix et une durée de trois ans minima. En échange de ce prix garanti, les agriculteurs s'engagent à mettre en œuvre des pratiques agroécologiques en culture raisonnée (ou bio). Les consommateurs peuvent ainsi déguster de meilleurs produits et qui garantissent un bon revenu aux agriculteurs français. Ce système permet également de préserver l'emploi dans nos régions et soutient les pratiques éco-responsables.

Organisme référent :

Formulaire sur : <https://www.agriethique.fr/nous-contacter/>



Office de tourisme des Baux-de-Provence

GPS : N 43°44'42-E4°47'43
Maison du Roy – 13520 Les Baux-de-Provence
Tél. +33 (0)4 90 54 34 39
www.lesbauxdeprovence.com
tourisme@lesbauxdeprovence.com
GPS : N 43°44'42-E4°47'43



#LESBAUXTOURISME #LESBAUXDEPROVENCE #LESPLUSBEAUXVILLAGESDEFrance
#SITESHISTORIQUESGRIMALDIDEMONACO #SITEPATRIMONIALREMARQUABLE #SITECLASSÉ
#PARCNATURELRÉGIONALDESALPILLES